

Association Sportive du Golf du Lac au Duc

RÔLES DU CAPITAINE DES JEUX ET DES CAPITAINES D'EQUIPES

I – CAPITAINE DES JEUX

Référence article 10 du règlement intérieur de l'AS

« Le Capitaine des jeux (ou son remplaçant) gère avec le Comité d'épreuve les litiges lors des compétitions.

Le comité de chaque compétition est constitué de 3 ou 5 membres pris dans la liste suivante ayant accepté d'être présent pour l'organisation de la compétition :

- Le président de l'AS
- Les membres de la commission sportive
- Toute personne agréée par la commission sportive.

Le Capitaine des Jeux (ou son remplaçant) vérifie que les règles générales et locales de golf sont respectées.

Il s'assure des inscriptions aux compétitions, des heures de départ ainsi que les résultats des dites compétitions.

Seul le Capitaine des Jeux (ou son remplaçant) a la compétence d'annuler une compétition, de l'arrêter ou de l'interrompre si les circonstances l'exigent.

I – CAPITAINE D'EQUIPE

En relation avec la Commission Sportive qui gère toute la partie sportive de l'association (Compétitions, animations, équipes), le Capitaine d'équipe doit :

- Sélectionner les joueurs de son équipe qui satisfont aux règles du code de bonne conduite des joueurs en équipe.
- Organiser les rencontres des matchs et des championnats.
- Prendre contact avec les joueurs et organiser les déplacements.
- S'assurer de la conformité de l'inscription de son équipe qui est effectuée par les responsables des sections (Jeunes, Dames, Messieurs et séniors)
- S'assurer de la participation des joueurs aux entraînements.
- Développer l'esprit d'équipe.
- Fixer des objectifs à son équipe et à chaque équipier et les sensibiliser à l'atteinte des objectifs fixés.
- Connaître les règlements des compétitions auxquelles l'équipe participe et s'y conformer.
- Après la compétition, le Capitaine doit faire un bilan avec ses équipiers sur la tenue des objectifs.